DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-trois, le 1er décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal		
En exercice	15	de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.		
Présents	14			
Votants	14			
Absents	1			
Exclus	0			
Date de convocation 22 novembre 2023		Présents: Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien		
Date d'affichage 24 novembre 2023		MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER		
		Absents excusés : Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ		
DEL 20231201-042 OBJET :		Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance		
DETR 2024 : escaliers de la Mairie				

Madame le Maire informe les élus que les 2 escaliers extérieurs de la Mairie, celui desservant le secrétariat et celui menant aux 2 appartements, sont vétustes voire dangereux. Il est proposé de les remplacer par des équipements par des escaliers en acier galvanisés.

Pour faciliter le financement de cette opération, la Commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE le bénéfice d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024
- DEPOSE un dossier en ce sens sur la plateforme dédiée demarches-simplifiées.fr, accompagné des pièces justificatives requises,

ADOPTE le plan de financement ci-dessous :

Dépe	enses	Recettes	
Objet	Montants HT	Origine des fonds	Montants
Acquisitions de 2	26 530 €	DETR 80%	21 224 €
escaliers		Fonds propres	5 306 €
TOTAL	26 530 €	TOTAL	26 530 €

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de subvention DETR 2024

Le Secrétaire de séance,

Murielle NAGEL

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

Télétransmise à la Préfecture le : Délibération rendue exécutoire : - 1 DEC. 2023